

N/Réf. : CE/09/0505640
V/Réf. : Lettre du 27 mai 2009

Monsieur le Député, *Mr. Bichet*

Vous avez appelé mon attention sur la très vive inquiétude des ostréiculteurs face aux taux élevés de mortalité du naissain d'huîtres creuses observés dans certains bassins, et en particulier à Marennes-Oléron, et souhaitez connaître les mesures urgentes adoptées pour y remédier.

Dès que des mortalités ont été rapportées par les professionnels, mes services ont demandé un état des lieux précis aux Affaires Maritimes et à l'IFREMER. Les remontées obtenues ont confirmé l'existence de surmortalités dans certains bassins et la nécessité d'agir pour éviter leur diffusion vers des zones non concernées.

Une instruction nationale, émise le 28 mai a demandé aux Préfets de restreindre, à titre conservatoire, tous les mouvements d'huîtres à destination ou à partir des zones touchées par ces surmortalités, en autorisant la sortie de ces zones des seules huîtres adultes destinées à la consommation, sous certaines conditions. Dans le même temps, j'ai saisi l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) pour savoir si ces mesures pouvaient être appliquées de façon différenciée aux différentes classes d'âge d'huîtres, et pour connaître les critères de levée de ces mesures. En parallèle, l'appui technique d'IFREMER a été sollicité, et une surveillance renforcée a été mise en œuvre pour assurer un suivi rapproché de l'évolution de la situation zoo-sanitaire des huîtres. Cette surveillance repose notamment sur les résultats de l'Observatoire conchylicole de l'IFREMER, mis en place en 2009 suite aux surmortalités déjà observées en 2008.

Compte tenu des avis scientifiques reçus, les mesures initiales ont pu être assouplies le 12 juin, tout en maintenant un niveau de protection suffisant des bassins de production.

Espérant avoir répondu à votre attente, je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Michel Barnier

MB

Michel BARNIER

Monsieur Didier QUENTIN
Député de Charente-Maritime
Hôtel de Ville
80, av. de Pontaillac
17201 ROYAN CEDEX